

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>59</b>	<b>43</b>	<b>49</b> <b>(11 pouvoirs)</b>

**Séance du 04 octobre 2022**

Date de la convocation

**27 septembre 2022**

Date d'affichage

**27 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, **le quatre octobre, à 19 heures et 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 septembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint Trivier sur Moignans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération  
n° D2022\_10\_10\_215

**Approbation de la convention de  
partenariat entre la  
Communauté de Communes de  
la Dombes, la SAFER et la  
Chambre d'Agriculture de l'Ain**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. COURRIER
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	JP. HUMBERT
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Hélène	ALVADO	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		

MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	JL. BOURDIN
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	L. COMTET
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	D. BOULON
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	I.DUBOIS
	Didier	FROMENTIN		x	A.DUPERRIER
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER**

**Rapporteur : Audrey CHEVALIER**

Par délibération n°22-163 du 23 juin 2022, la Communauté de Communes a validé la convention de veille foncière avec la SAFER.

La veille foncière, permettant un suivi continu de la situation foncière du territoire et des opportunités pour gagner du temps et être réactif.

Cette veille foncière est la première étape, s'inscrivant dans la construction d'une stratégie foncière agricole globale.

Afin d'affiner cette stratégie, il est proposé de réaliser, par convention de partenariat avec la SAFER et la CA01, un diagnostic foncier et une expertise agricole portant sur le territoire du PAIT (3 EPCI). Il s'agit de la construction d'un outil d'aide à la décision essentiel pour la suite de l'intervention sur cette problématique forte du territoire.

Ceci servira à affiner l'état des lieux et à définir le positionnement de la CC Dombes pour identifier et cibler les zones à enjeux fort de transmission agricole (exploitation à céder dans les 5 prochaines années) et/ou à enjeux environnementaux (zone de captage par exemple)

Nos attentes concernant cette étude sont les suivantes :

- Acquérir des données pour affiner la stratégie de veille foncière
- Cibler les zones à enjeux
- Avoir une visibilité des exploitations à céder dans les 5 prochaines années, et anticiper les risques de disparition de sièges d'exploitation (identification, cartographie)
- Analyser des données utiles à la construction d'un plan d'action d'accompagnement à la transmission et à l'installation au regard des enjeux du PAIT et des enjeux environnementaux. (Cohérence entre les porteurs de projets et les cédants, accompagnement spécifique)

Le diagnostic foncier et l'expertise agricole se réaliseront en 5 volets :

1. Analyse foncière des exploitations dont les chefs d'exploitation sont âgés de plus de 55 ans et/ou en cessation d'activités
2. Caractérisation de la situation économique et des dynamiques d'installation et de transmission pour les principales filières agricoles
3. Identification des types de pressions foncières s'exerçant sur les espaces agricoles
4. Traduction cartographique de la dynamique d'évolution du foncier à 5 et 10 ans.
5. Synthèse du diagnostic et proposition d'actions foncières adaptées aux enjeux locaux

Cette analyse territoriale se déroulera en une fois sur un temps de 6 mois. Elle sera réalisée conjointement par la SAFER et la Chambre d'Agriculture de l'Ain en partenariat avec l'appui du pôle développement durable de la CCD.

Pour le territoire de la Dombes (3 EPCI du PAIT), un travail de définition des zones à enjeux sera réalisé avec le relais des agents du pôle développement durable afin de croiser avec les analyses SAFER-CA01 sur les perspectives d'évolution du foncier.

Le chargé de mission PAiT :

- Accompagnera la construction de l'outil en lien avec les premiers éléments de veille foncière afin d'affiner la stratégie qui sera proposée aux élus.
- Fera le lien entre les EPCI et les partenaires.
- S'assurera de la tenue des rencontres et temps techniques, ainsi que du respect de la convention

Cette convention de partenariat correspond à une charge financière totale de 19 239 € TTC (16 032.50 € HT), dont la répartition est la suivante : CA01 : 6 759 € TTC et SAFER : 12 480 € TTC.

Elle intègre les dépenses du PAIT, dans le cadre de l'axe « Production », avec l'objectif de maintenir le maillage agricole du territoire en assurant le renouvellement agricole, tout en développant des filières de proximité.

Ainsi, si les trois EPCI participent à cette étude, la charge financière serait répartie selon la clef de répartition de la convention PAIT, de la manière suivante :

CCD (40%)	6 413 €
CCDSV (39%)	6 253 €
CCVSC (21%)	3 367 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain et la SAFER,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide,  
par 39 voix pour, 10 voix contre et 6 abstentions :

- **D'approuver** la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain et la SAFER,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention de partenariat.

Ainsi fait et délibéré, le 04 octobre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS





## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

# DIAGNOSTIC FONCIER ET EXPERTISE AGRICOLE DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE TER- RITORIAL DOMBES VAL DE SAONE

## LETTRE DE MISSION Août 2022



Département Recherche, Études et Développement

Agrapole – 23, rue Jean Baldassini

69364 LYON cedex 07

Tel : 04 72 77 71 69

Mail : [dred@safer-aura.fr](mailto:dred@safer-aura.fr)

Antoine BOULLEAU – Chef de Projet au DRED

Service Départemental de l'Ain

4, avenue du Champ de Foire

BP 84 – 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tel : 04 74 45 47 47

Mail : [direction01@safer-aura.fr](mailto:direction01@safer-aura.fr)

Vérane DALMAS – Conseiller foncier



4, avenue du Champ de Foire

BP 84 – 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tel : 04 74 45 47 04

Mail : [clement.gallon@ain.chambagri.fr](mailto:clement.gallon@ain.chambagri.fr)

[gilles.cauvin@ain.chambagri.fr](mailto:gilles.cauvin@ain.chambagri.fr)

Clément GALLON – Conseiller Aménagement  
du Territoire

Gilles CAUVIN – Chargé de territoire

Afin de répondre aux attentes de la communauté de communes de la Dombes, la Safer Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre d'agriculture de l'Ain vont travailler en partenariat. Ceci permettra de mutualiser les compétences des deux structures au bénéfice de la Communauté de communes de la Dombes.

## DEMANDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

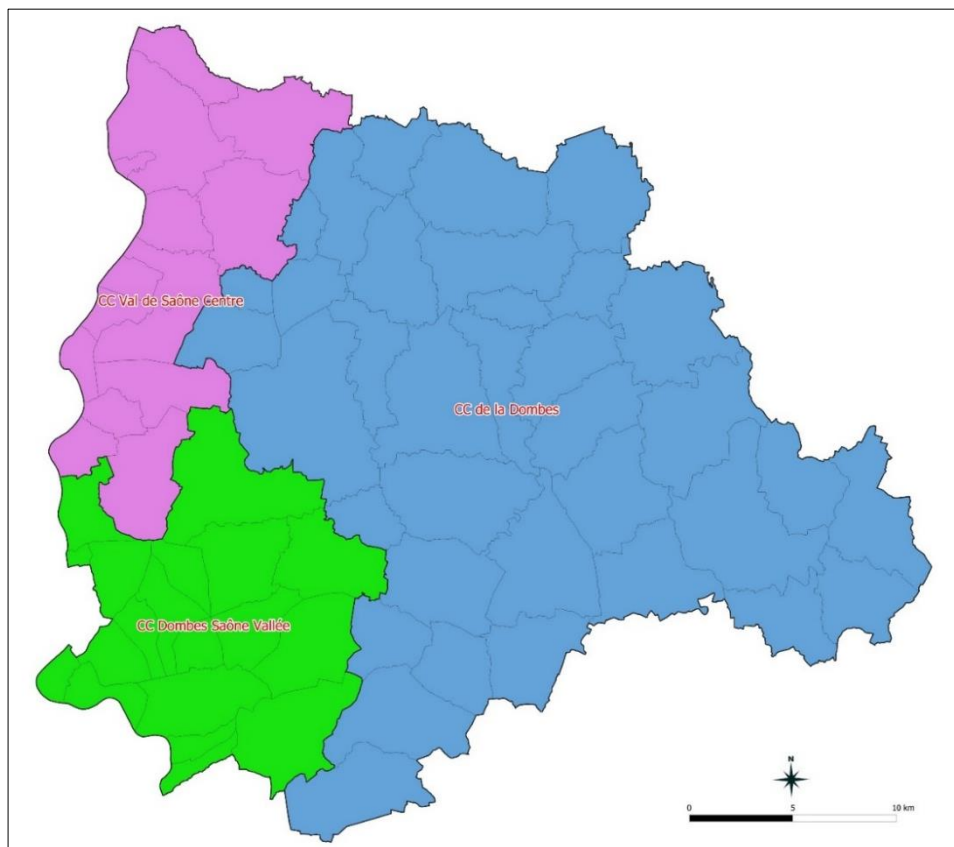
Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Dombes Val de Saône porté par la communauté de communes de la Dombes, la Safer Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre d'Agriculture de l'Ain ont été sollicitées pour réaliser un diagnostic foncier et une expertise agricole permettant de mettre en évidence les problématiques liées à la préservation de la Surface Agricole Utile du territoire et au maintien des exploitations en place. Pour cela, la communauté de communes de la Dombes souhaite que soit réalisé un inventaire et une analyse des superficies agricoles exploitées par des agriculteurs/agricultrices âgé(s) de plus de 55 ans ou en cessation d'activités, une analyse plus globale des pressions foncières s'exerçant sur les espaces agricoles du territoire, ainsi qu'une analyse des dynamiques d'installation et de transmission des exploitations. Une contextualisation des dynamiques des filières agricoles présentes sur le territoire sera également réalisée.

Cette étude a pour objectif de préciser et qualifier des éléments de contexte, d'en extraire les enjeux pour le territoire et d'engager les réflexions autour d'actions foncières à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques posées. Il vise à alimenter la construction d'une politique publique agricole et foncière volontariste et doit servir de support de concertation et de dialogue entre élus, agriculteurs et acteurs du monde agricole.

## PERIMETRE D'ETUDE

Le périmètre d'étude correspond au périmètre concerné par le Projet Alimentaire Territorial Dombes Val de Saône regroupant les territoire intercommunaux suivants :

- Communauté de Communes de la Dombes ;
- Communauté de Commune Dombes Saône Vallée ;
- Communauté de Communes Val de Saône Centre.



## METHODOLOGIE

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre d'agriculture de l'Ain proposent la réalisation d'un diagnostic foncier et une expertise agricole qui se déroulera en trois « volets » :

### VOLET 1 : ANALYSE FONCIERE DES SURFACES AGRICOLES DECLAREES PAR LES EXPLOITANT(E)S AGE(E)S DE PLUS DE 55 ANS ET/OU EN CESSATION D'ACTIVITES

L'objectif de ce volet est de localiser, quantifier et qualifier les surfaces agricoles déclarées par des exploitant(e)s âgé(e)s de plus de 55 ans ou en cessation d'activités.

Afin de réaliser un travail qui soit plus précis et exhaustif possible, la Safer Auvergne-Rhône-Alpes propose de procéder par étape :

**1<sup>re</sup> étape :** Inventaire de l'ensemble des exploitations agricoles déclarant des surfaces dans le cadre de la Politique Agricole Commune sur le périmètre d'étude. Cet inventaire concernera tant les exploitations ayant leur siège social sur le périmètre que les exploitations « exogènes », c'est-à-dire celles exploitant du foncier situé au sein du périmètre mais dont le siège est à l'extérieur de ce périmètre.

**2<sup>eme</sup> étape :** Recensement des exploitants agricoles âgés de plus de 55 ans. Ce recensement sera réalisé à travers le croisement de plusieurs sources de données à disposition de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes.

**3<sup>eme</sup> étape :** Expertise afin d'identifier, le cas échéant et pour chaque exploitation pré-identifiée si un projet de reprise de l'exploitation est connu ou non. Pour cela, la Safer Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre d'agriculture de l'Ain s'appuieront sur les connaissances locales de leurs conseillers.

**4<sup>eme</sup> étape :** Spatialisation des surfaces agricoles déclarées par les exploitant(e)s agricoles âgé(e)s de plus de 55 ans et/ou en cessation d'activités. Des cartes de synthèse seront alors établies.

**5<sup>eme</sup> étape :** Analyse foncière et agricole des surfaces déclarées par les exploitant(e)s âgé(e)s de plus de 55 ans et/ou en cessation d'activités permettant de faire ressortir les éléments suivants :

- structure foncière (nature cadastrale des parcelles, surface et morcellement foncier) ;
- typologie de la propriété foncière (sociologie des propriétaires, démembrement de la propriété, morcellement des comptes de propriété). Cette analyse permettra de mettre en évidence les parcelles en propriété des exploitants et des personnes morales agricoles (GAEC, GFA, SCI agricole, etc.) ;
- nature des productions agricoles déclarées ;
- systèmes de production des exploitations agricoles concernées, en croisant avec les connaissances des conseillers de la chambre d'agriculture.

**6<sup>eme</sup> étape :** Croisement des surfaces déclarées par les exploitant(e)s âgé(e)s de plus de 55 ans et/ou en cessation d'activités avec les zonages à enjeux « environnementaux » et à enjeux « eau ».

Pour la réalisation de ce volet, la Safer mobilisera toutes les sources cartographiques dont elle dispose ou qui pourraient être mises à disposition par la communauté de communes\* ou ses partenaires l'accompagnant dans cette démarche. Ci-dessous la liste non exhaustive des sources mobilisables :

- Données internes à la Safer Auvergne-Rhône-Alpes liées à son activité opérationnelle ;
- Données RPG PAC transmises par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) ;
- Données issues du Recensement Général Agricole (RGA) de 2020 ;
- Données cadastrales de la Direction Générale des Finances Publiques.

- Données environnementales de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ;
- Données relatives aux périmètres de protection des captages d'eau potable\*.

**Les données traitées dans le cadre de ce volet seront entièrement anonymisées afin de répondre aux enjeux de confidentialité des données inscrits dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).**

## VOLET 2 : CARACTERISATION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES FILIERES ET DES DYNAMIQUES D'INSTALLATION ET DE TRANSMISSION

**1<sup>ère</sup> étape :** Analyse de l'évolution des productions des principales filières présentes sur le territoire, de leur besoin en producteurs et des tendances du marché. Pour cela la Chambre d'Agriculture de l'Ain s'appuiera sur les connaissances de ses conseillers circuits de proximité et filières ainsi que de données terrain, issues d'entretiens avec des personnes ressources.

**2<sup>ème</sup> étape :** Caractérisation des installations et transmissions du territoire. Il s'agira d'identifier et de qualifier les installations et transmissions qui ont eu lieu dans les 5 dernières années. Les cartes de synthèse préalablement réalisées par la Safer viendront alimenter ce travail. Cette étape permettra d'appréhender les tendances d'installation et de transmissions, à savoir si elles sont soutenues ou non, si elles correspondent ou pas au profil des exploitations qui se libèrent et d'effectuer une caractérisation de ces exploitations (forme juridiques, système d'exploitation, système de vente etc). Pour cela, la Chambre d'Agriculture de l'Ain s'appuiera sur les connaissances de ses conseillers du pôle accueil installation/transmission et de ses conseillers circuits de proximité et filières.

**3<sup>ème</sup> étape :** Caractérisation des profils des porteurs de projet arrivant au pôle accueil installation de la Chambre d'agriculture de l'Ain. Il s'agira, à partir de données internes liées aux activités de conseils en installation / transmission et de soutien technico-économique aux entreprises, de décrire les ambitions et les besoins des porteurs de projet, ainsi que d'identifier les leviers et les freins à la réalisation d'une transmission ou d'une installation.

**Les données traitées dans le cadre de ce volet seront entièrement anonymisées afin de répondre aux enjeux de confidentialité des données inscrits dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).**

## VOLET 3 : IDENTIFICATION DES PRESSIONS FONCIERES S'EXERÇANT SUR LES ESPACES AGRICOLES

Ce travail sera réalisé sur la base du traitement statistique et qualitatif des informations contenues dans les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) transmises par les notaires et le suivi des transactions réalisées par la Safer. Il sera complété par l'analyse diachronique des données cadastrales de la DGFiP. Il permettra de mettre en évidence les pressions foncières s'exerçant sur les espaces agricoles (artificialisation des sols, consommation foncière dite masquée, secteurs soumis à déprise agricole).

Cette analyse sera effectuée sur les dix dernières années permettant ainsi de dégager des tendances d'évolution.

## VOLET 4 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS D' ACTIONS FONCIERES

L'ensemble des données traitées à travers les trois premiers volets seront synthétisées dans le but de réaliser une analyse territoriale et de mettre en évidence des secteurs où les enjeux liés au maintien de la surface agricole utile (SAU) sont les plus importants. L'identification des secteurs à enjeux sera faite sur la base du croisement de plusieurs critères :

- La proportion d'agriculteurs de 55 ans et plus et d'exploitation en cessation d'activités ;
- La part de la SAU du territoire déclarée par ces exploitations ;



- La part de la SAU déclarée par ces exploitations concernées par des enjeux environnementaux ou de captages d'eau potable ;
- L'état du marché foncier et les pressions foncières s'exerçant sur les espaces agricoles (artificialisation, consommation masquée, déprise) ;
- Les dynamiques d'installations et de transmissions observées sur les 5 dernières années ;
- Les besoins des filières du territoire ;
- La concordance entre les exploitations recensées, les exploitations transmises ces 5 dernières années, les profils des porteurs de projet et les besoins des principales filières du territoire.

A l'issue de ce travail, la Safer Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre d'agriculture de l'Ain proposent d'engager, avec les élus et services concernés, les réflexions quant à la mise en œuvre d'actions foncières et agricoles permettant de répondre aux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic et d'en fixer les priorités. Cet échange aura lieu lors de la réunion de restitution.

## REDACTION ET MISE EN FORME DE LIVRABLES

La réalisation des différents volets de l'étude décrits ci-dessus donnera lieu à la rédaction d'un document de synthèse reprenant l'ensemble des éléments traités. Ces derniers seront mis en évidence à travers la production de graphiques et de cartes de synthèse.

La réalisation du diagnostic donnera lieu à **la production de données cartographiques**, dont certaines **pourront être mises à disposition de la communauté de communes** en et ce dans le but **de faciliter la traduction spatiale des enjeux identifiés**. Celles-ci seront transmises au format Shape et géoréférencées dans le système de production LAMBERT 93. **Elles seront entièrement anonymisées afin de répondre aux enjeux de confidentialité des données inscrits dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

La réalisation de cette étude interviendra dans un délai maximum de **6 mois** à compter du lancement de la mission matérialisée par la signature de la présente lettre de mission. La réalisation de la mission s'organiserait comme indiqué dans le schéma ci-dessous.

	Mois 1		Mois 2		Mois 3		Mois 4		Mois 5		Mois 6	
Volet 1	■	■	■	■	■	■	■					
Volet 2					■	■	■					
Volet 3					■	■	■					
Volet 4								■	■	■		
Restitution de l'étude											■	
Remise des livrables												■

## PROPOSITION FINANCIERE

Les modalités financières pour la réalisation de cette mission sont décrites dans le devis ci-dessous.

	Prix unitaire HT Safer AuRA	Nbre jours Safer AuRa	Prix unitaire HT Ca 01	Nbre jours CA 01	Prix Total HT
<b>VOLET 1 : ANALYSE FONCIERE DES SURFACES AGRICOLES DECLAREES PAR LES EXPLOITANT(E)S AGE(E)S DE PLUS DE 55 ANS ET/OU EN CESSATION D'ACTIVITES</b>					
Inventaire de l'ensemble des exploitations agricoles	650 €/jour	1 jour	/	/	650,00 €
Recensement des exploitant(e)s agricoles âgé(e)s de plus de 55 ans	650 €/jour	6 jours	/	/	3 900,00 €
Expertise des conseillers fonciers de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes et CA01	650 €/jour	1 jour	751€/jour	1 jour	1 401,00 €
Localisation des surfaces agricoles exploitées par les exploitants âgés de plus de 55 ans et/ou en cessation d'activités	650 €/jour	1 jour	/	/	650,00 €
Analyse foncière et agricole des surfaces déclarées par les exploitants âgés de plus de 55 ans et/ou en cessation d'activités	650 €/jour	3 jours	751€/jour	0,5 jour	2 325,50 €
Croisement avec les enjeux environnementaux et les enjeux « Eau »	650 €/jour	1 jour	/	/	650,00 €
<b>VOLET 2 : CARACTERISATION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES FILIERES ET DES DYNAMIQUES D'INSTALLATION ET TRANSMISSION</b>					
Caractérisation de la situation économique des filières et de leur besoin en producteurs	/	/	751€/jour	1,5 jours	1 126,50 €
Caractérisation des profils des nouvelles installations et transmissions sur les secteurs pré-identifiés par la SAFER	/	/	751€/jour	1,5 jours	1 126,50€
Caractérisation des profils des porteurs de projet arrivant au pôle accueil installation de la Chambre d'agriculture de l'Ain	/	/	751€/jour	1,5 jours	1 126,50€
<b>VOLET 3 : IDENTIFICATION DES PRESSIONS FONCIERES S'EXERCANT SUR LES ESPACES AGRICOLES</b>					
Analyse diachronique des données cadastrales et des données du marché foncier	650 €/jour	1 jour	/	/	650,00 €
<b>VOLET 4 : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET PROPOSITIONS D' ACTIONS FONCIERES</b>					
Rédaction d'un document de synthèse permettant d'identifier les secteurs à enjeux et d'établir des propositions d'actions foncières à mettre en œuvre	650 €/jour	1 jour	751€/jour	1 jour	1 401,00 €
<b>REUNION DE RESTITUTION DU DIAGNOSTIC AGRICOLE</b>					
Présentation des résultats et échanges sur les suites à donner	650 €/réunion	1 réunion	751€/jour	0,5 jour	1 025,50 €
<b>REPARTITION DES HONORAIRES</b>					
HONORAIRES SAFER AuRA					10 400,00 €
HONORAIRES CA 01					5 632,50 €
<b>TOTAL H.T</b>					<b>16 032,50 €</b>
TVA 20%					3 206,50 €
<b>TOTAL T.T.C</b>					<b>19 239,00 €</b>

Toute réunion supplémentaire effectuée à la demande de la Communauté de communes sera facturée 400 € HT.

## DISPOSITIONS DIVERSES

### ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE DE MISSION ET DUREE

Cette lettre de mission entrera en vigueur dès sa signature par les parties contractantes pour une durée de validité d'1 an.

Toute opération engagée et non aboutie au terme de la présente lettre de mission sera soumise aux dispositions de celle-ci jusqu'à sa finalisation.

En cas d'impossibilité technique, administrative ou autre, dûment constatée par l'un ou l'autre des signataires, il pourra être mis fin à la présente lettre de mission, une autre lettre de mission pouvant alors être signée sur de nouvelles bases, en commun accord avec toutes les parties contractantes.

Toute difficulté d'application de la présente lettre de mission fera l'objet d'un examen entre les parties.

### RESILIATION DE MISSION EN COURS D'EXECUTION

La communauté de communes pourra à tout moment mettre fin à la mission. Dans ce cas, la Safer et la Chambre d'agriculture de l'Ain factureront pour solde de tout compte les honoraires correspondants aux travaux déjà exécutés.

En cas de désaccord, les parties demanderont l'arbitrage d'un expert choisi en commun.

### CONDITION SUSPENSIVE

La présente lettre de mission est soumise à la condition suspensive de l'agrément des Commissaires du Gouvernement de la Safer, soit :

- Monsieur le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône.

Cet agrément devra être sollicité par la Safer dans le mois de la signature de la présente lettre de mission.

### FACTURATION

Le paiement relatif à la réalisation de l'étude interviendra sur présentation d'une note d'honoraires établie par la Safer Auvergne-Rhône-Alpes et d'une note d'honoraire établie par la Chambre d'Agriculture de l'Ain à l'issue de la réunion de restitution. Les coûts d'intervention de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes et de la Chambre d'Agriculture de l'Ain seront calculés conformément aux bases tarifaires indiquées dans le présent devis.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre d'agriculture de l'Ain sont soumises à la TVA, TVA qui sera calculée au taux en vigueur au jour de la facturation (taux en vigueur à ce jour de 20%).

Les paiements seront effectués par virement sur les comptes ouverts au nom de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes et de la Chambre d'Agriculture de l'Ain (cf. RIB aux paragraphes suivants) sur présentation des factures.

La communauté de communes de la Dombes s'engage à mandater les sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures émises par la Safer Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

## DOMICILIATION BANCAIRE DE LA SAFER AUVERGNE-RHONE-ALPES

Les paiements seront effectués par virement sur le compte ouvert au nom de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, sur présentation de la facture.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17806	00669	<b>73080616000</b>	94

IBAN : FR76 1780 6006 6973 0806 1600 094

BIC : AGRIFRPP878

Crédit Agricole Centre Est

1, rue Pierre de Truchis de Lays – 69410 Champagne-au-Mont-d'Or

N° TVA intracommunautaire FR19.025.500.368.00170 – TVA sur les débits

Conditions d'escompte : pas d'escompte en cas de paiement anticipé

Taux de pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal

Une indemnité forfaitaire de 40 € est due en cas de retard de paiement

## DOMICILIATION BANCAIRE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AIN

Les paiements seront effectués par virement sur le compte ouvert au nom de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, sur présentation de la facture.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10071	01000	<b>00001001488</b>	10

IBAN : FR76 1007 1010 0000 0010 0148 810

BIC : TRPUFRP1

TRESORERIE PUBLIC DE BOURG EN BRESSE

21 bis rue Gabriel-Vicaire - 01000 Bourg-en-Bresse

N° TVA intracommunautaire FR0218011001 – TVA sur les débits

Conditions d'escompte : pas d'escompte en cas de paiement anticipé

Taux de pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal

Une indemnité forfaitaire de 40 € est due en cas de retard de paiement

## LITIGES

Pour tout litige susceptible d'intervenir à l'occasion de la présente convention, les parties s'en remettent à la compétence des tribunaux compétents.

## SIGNATURES

Fait en trois exemplaires, à ....., le .....

**Pour la Communauté de communes de la Dombes,**

Madame Isabelle DUBOIS

**Pour la Safer Auvergne-Rhône-Alpes,**

Monsieur Damien ARDIET

La Présidente

Le Directeur du service départemental de l'Ain

**Pour la Chambre d'Agriculture de l'Ain,**

Monsieur Michel JOUX

Le Président